

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 13
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois le 26 du mois juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 21/06/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Alexandra VÉQUAUD, Laetitia VAIRON, Ninon LACOLLEY, Martine JOLLY, Hugues LELONG, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Christian AUVOLAT, Joëlle CASSERON.

Membres Absents : Daniel VALLIN donne pouvoir à Dany COCQUET, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Franck PIARD donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Alexandra VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG.

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

510-23 OGEC de l'école Ste Elisabeth de MOUZEUIL SAINT MARTIN –demande de participation financière

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'OGEC de l'école Privée Ste Elisabeth de Mouzeuil Saint Martin. Cet organisme demande la prise en charge des 9 élèves de Nalliers fréquentant cette école au motif que par délibération le conseil municipal de Mouzeuil St Martin ne prend plus en charge les élèves domiciliés hors de la commune pour le versement d'un forfait communal.

Monsieur le Maire précise que les écoles de Nalliers accueillent elles 14 élèves de la commune de Mouzeuil Saint Martin et qu'aucune participation financière n'est demandée à cette commune, soit au titre du forfait communal, soit au titre du déficit du restaurant scolaire;

Monsieur Romain Thomas, intéressé à l'affaire, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, par 1 abstention, 8 voix favorables et 3 contres, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote à bulletin secret.

Il résulte de ce vote :

- Nombre de votants : 18
- 2 abstentions
- 6 voix favorables au versement du forfait demandé
- 10 voix défavorables au versement du forfait demandé.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA VENDEE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE NALLIERS

DECISION DU MAIRE N°003/2023

Le Maire de la Commune de Nalliers,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU la délibération du conseil municipal n°452-22 en date du 29 aout 2022 portant délégation au Maire en matière de marché publics, accords-cadres et avenants,

DÉCIDE :

Article 1 — Le montant des dépenses signées, supérieur à 5 000€ HT s'établit comme suit :

Désignation de l'Entreprise	Montant HT	OBSERVATION + Date
TECHNIROUTE	11 987.50	Réfection voirie – 30/04/2023

Article 2 — La présente décision entre en vigueur à compter de la date de son effet exécutoire.

Article 3— Les Conseillers Municipaux seront informés sans délai et par tout moyen de la décision prise dès son entrée en vigueur et il en sera rendu compte à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal peut, à tout moment, décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier.

S'il décide de mettre un terme à tout ou partie de ladite délégation sur le fondement de laquelle la présente décision est arrêtée, le Conseil Municipal peut également la réformer.

A Nalliers, le 23/06/2023

Le Maire,

Bruno FABRE

Le Maire,

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

• Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partie du site www.telerecours.fr



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 13
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 26 du mois juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 21/06/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Alexandra VÉQUAUD, Laetitia VAIRON, Ninon LACOLLEY, Martine JOLLY, Hugues LELONG, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Christian AUVOLAT, Joëlle CASSERON.

Membres Absents : Daniel VALLIN donne pouvoir à Dany COCQUET, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Franck PIARD donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Alexandra VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG.

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

506-23 Restaurant scolaire / convention avec l' EHPAD CIAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions prises antérieurement concernant l'organisation du service de restauration scolaire et présente le projet de convention précisant les modalités de la prestation de service de restauration scolaire réalisée par l'EHPAD « la Résidence Fleurie » (CIAS).

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal par 19 voix favorables:

- Approuve la convention qui lui est présentée, fixant les tarifs suivants:

désignation	prix en €
prix d'achat à la « Résidence Fleurie » / repas pris au restaurant scolaire	6.58 €
prix d'achat à la « Résidence Fleurie » / repas livré pour portage	5.24 €

- Mandate Monsieur le Maire pour la signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 13
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 26 du mois juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 21/06/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Alexandra VÉQUAUD, Laetitia VAIRON, Ninon LACOLLEY, Martine JOLLY, Hugues LELONG, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Christian AUVOLAT, Joëlle CASSERON.

Membres Absents : Daniel VALLIN donne pouvoir à Dany COCQUET, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Franck PIARD donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Alexandra VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG.

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

507-23 Tarifs Communaux – tarifs restaurant scolaire -2023-2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa décision du 15 novembre 2021 fixant les tarifs du service de la restauration scolaire, il précise que le coût d'un repas du restaurant scolaire intègre le coût de fabrication du repas, le coût du personnel d'accompagnement, les frais d'entretiens et de gestion, portant ainsi le prix de revient d'un repas à environ 8 €.

Il présente le projet de règlement de ce service et précise qu'un nouveau logiciel de réservations et d'inscriptions en ligne sera mis en place pour la rentrée scolaire de septembre.

Madame Martine Jolly présente un nouveau tarif s'établissant lui aussi en fonction du quotient familial.

Le Conseil est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (pours : 19 contres : 0 abstentions : 0) :

- Fixe les tarifs déjà suivant à compter du 01/09/2023 :

Quotient Familial	Tarif 2023-2024	Quotient Familial	Tarif 2023-2024
0-599	0,95 €	1400-1599	2,15 €
600-1199	1 €	QF > 1600 Et non communiqués	3,15 €
1200-1399	1,60 €		

- fixe les tarifs de vente suivants:

désignation	prix en €
prix de vente / repas adulte	6.58 €
prix de vente / repas Centre de Loisirs	3.30 €

- adopte le règlement du service qui lui est présenté ainsi que les modalités d'accès au service
- Solliciter l'aide de l'Etat au titre de la tarification sociale des cantines scolaires
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 13
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 26 du mois juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 21/06/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Alexandra VÉQUAUD, Laetitia VAIRON, Ninon LACOLLEY, Martine JOLLY, Hugues LELONG, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Christian AUVOLAT, Joëlle CASSERON.

Membres Absents : Daniel VALLIN donne pouvoir à Dany COCQUET, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Franck PIARD donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Alexandra VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG.

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

508-23 Tableau du personnel communal – modification

Prenant acte des décisions antérieures, sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, avec 19 votes pour et 0 votes contre:

- Confirme les créations de postes antérieurement décidées ;
- Procède aux créations de postes et aux modifications du tableau du personnel communal comme suit :

Service administratif				
poste	Base de rémunération	durée hebdo.	situation au 30/06/2023	date d'effet
Attaché principal	Grille indiciaire	35	Pourvu	10/02/2010
Rédacteur territorial	Grille indiciaire	35	Pourvu	01/06/2018
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/01/2021
Contrat Aidé	Smic	30	Non Pourvu	11/04/2018
Adjoint adm.(besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	31.25	Non Pourvu	11/04/2018
Service de police municipale				
Garde. Champêtre chef principal	Echelle C3	31.75	Pourvu	16/03/2016
Brigadier-Chef principal	Echelle C2	35	Pourvu	01/06/2023
Services techniques				
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	12/12/2012
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2021
Adjoint technique	Echelle C1	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Pourvu	17/10/2018
Service Scolaire et Salles Communales				
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2020
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	23/06/2010
Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	29	Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	12/09/2007

Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Contrat Aidé	smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2023
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Pourvu	23/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018

- Précise que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 13
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 26 du mois juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 21/06/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Alexandra VÉQUAUD, Laetitia VAIRON, Ninon LACOLLEY, Martine JOLLY, Hugues LELONG, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Christian AUVOLAT, Joëlle CASSERON.

Membres Absents : Daniel VALLIN donne pouvoir à Dany COCQUET, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Franck PIARD donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Alexandra VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG.

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

509-23 Proposition d'acquisition – Aménagement de voirie

Dans le cadre de la mise en vente du logement 9 impasse de la Grenouillère à Nalliers, la société Vendée Logement doit procéder à une division des parcelles cadastrées section AM n° 244 et 245.

Compte tenu de l'implantation des logements, il apparaît difficile de diviser l'espace commun qui permet l'accès aux logements 9, 11 et 13 et qui est contigu au domaine public communal.

La société Vendée Logement propose une rétrocession de cet espace au domaine public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal procède à un vote,
Le Conseil Municipal par 19 voix favorables:

- accepte cette acquisition à titre gratuit et à la condition expresse que la parcelle rétrocédée soit remise en état et qu'un revêtement de finition soit réalisé en bicouche ou enrobé.
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Vendée Logement.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 13
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 26 du mois juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 21/06/2023.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Romain THOMAS, Alexandra VÉQUAUD, Laetitia VAIRON, Ninon LACOLLEY, Martine JOLLY, Hugues LELONG, Dany COCQUET, Lydia PELLETIER, Yohan LAURENCEAU, Corinne EMERIT, Christian AUVOLAT, Joëlle CASSERON.

Membres Absents : Daniel VALLIN donne pouvoir à Dany COCQUET, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Bruno FABRE, Franck PIARD donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Alexandra VÉQUAUD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG.

Laetitia VAIRON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

511-23 Voirie communale-Groupement de commande 2023 – Marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 27/03/2023 d'adhérer à un groupement de commandes ayant objet un marché public relatif à la réalisation de prestations de gros entretien de voiries est constitué entre les communes de Vouillé-les-Marais, de Champagné-les-Marais, de Ste Radégonde -des-Noyers, du Gué de Velluire, de la Taillée, de Moreilles et de Nalliers.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée. Il résulte de l'analyse des offres :

Entreprise	Tranche ferme HT	Tranche optionnelle HT
EIFFAGE	28 723.50 €	37 460.00 €

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour:19, contre:0, abstentions:0):

- décide de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de **28 723.50 € HT (Tranche ferme)**.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le ;
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre

